

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-109

■ Délibération

N° 2026-87

Séance du 12 mai 2026

RÉNOVATION DU STADE DE FOOT DU
COMPLEXE SPORTIF JEAN COULON A
THORENS-GLIERES

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 mai 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires 1 place de la mairie – Evires – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 31 Pouvoirs : 1 Votants : 32

Présents : ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - HEINIMANN A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

Excusés : GRANGE A. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : LONGERAY A.

Secrétaire de séance : Christophe BERTHOLIO

Entendu l'exposé suivant :

En 2018, la commune a investi pour l'installation d'un terrain neuf en gazon synthétique au complexe sportif Jean Coulon à Thorens-Glières.

Dès 2019, des désordres sont apparus avec le décollement de certaines parties du terrain. Ceux-ci font l'objet d'un litige en cours d'instruction avec la société titulaire du marché.

Toutefois, le niveau de dégradation s'est dernièrement accentué remettant en cause l'usage du terrain par le club de la Fillière.

Il est donc proposé de réaliser la remise en état du terrain afin de maintenir l'activité du club.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir la pratique sportive sur son territoire ainsi que le rayonnement du club,

Considérant l'affiliation du club au District Haute-Savoie - Pays de Gex,

Considérant les derniers aménagements réalisés sur les vestiaires permettant le développement d'une équipe féminine au sein du club,

Considérant le dispositif départemental de CDAS 2026,

Considérant le dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de soutien aux travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif,

Considérant le budget prévisionnel de remise en état d'un montant de 699 000 €,

Considérant que les crédits seront inscrits au titre du budget supplémentaire 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (31 votants), à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rénovation du stade de foot du complexe sportif Jean Coulon à Thorens-Glières,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à solliciter une subvention d'un montant de 300 000 € auprès du Département de la Haute-Savoie au titre du CDAS 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 260 000 € au titre du dispositif de soutien aux travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à solliciter toutes autres subventions pour aider la commune à financer le projet.

**Le Secrétaire de séance
Christophe BERTHOLIO**



**Le Maire
Christian ANSELME**

